

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3233**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) Alliade habitat d'un immeuble situé 1 et 3 rue Jean-Marie Imbert et 27 rue Joseph Faure

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3233**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) Alliade habitat d'un immeuble situé 1 et 3 rue Jean-Marie Imbert et 27 rue Joseph Faure

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte de la cession**

Par arrêté du Président n° 2024-01-04-R-0001 du 4 janvier 2024, la Métropole a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 1 et 3 rue Jean-Marie Imbert et 27 rue Joseph Faure à Givors, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

Par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme de l'habitat, approuvé qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux à Givors.

Une convention-cadre relative à la convention pluriannuelle n° 724 des projets de renouvellement urbain de la Métropole, signée le 27 octobre 2023 par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'État, la Métropole et les bailleurs, établit les engagements en matière de reconstitution de l'offre démolie dans les 13 sites métropolitains.

Cette convention-cadre a attribué à l'ESH Alliade habitat des forfaits majorés pour la construction de 30 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) en acquisition-amélioration sur le centre-ville de Givors avec une enveloppe financière d'un montant de 1,2 millions de prêts bonifiés pour ces 30 logements.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit d'un immeuble mixte sur rue en R+3 avec caves et combles et composé comme suit :

- d'un bâtiment à usage commercial et d'habitation, comprenant un local commercial en rez-de-chaussée, neuf logements et un garage attenant pour une surface utile totale de 501 m<sup>2</sup>,

le tout bâti sur terrain propre cadastré AT 42 d'une superficie de 315 m<sup>2</sup>, situé 1 et 3 rue Jean-Marie Imbert et 27 rue Joseph Faure à Givors.

### III - Conditions de la cession

Ce bien a été acquis pour un montant de 310 000 €, dont une commission d'agence de 9 300 € TTC à la charge du vendeur, pour le compte de l'ESH Alliade habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de sept logements en mode de financement PLUS, dans le cadre de l'ANRU, pour une surface utile de 315,54 m<sup>2</sup>, deux logements conventionnés Agence nationale de l'habitat, pour une surface utile de 119,12 m<sup>2</sup> ainsi qu'un local commercial de 50 m<sup>2</sup>.

Aux termes de la promesse d'achat, l'ESH Alliade habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé partiellement occupé, au prix de 310 000 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

L'ESH Alliade habitat aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura, elle-même, la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 26 décembre 2023, joint au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 310 000 €, à l'ESH Alliade habitat, d'un immeuble situé 1 et 3 rue Jean-Marie Imbert et 27 rue Joseph Faure à Givors, partiellement occupé, cadastré AT 42, dans le cadre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme à encaisser** ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458 200, pour un montant de 310 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320640-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---